



A compter du 1er décembre 2020

## Barème honoraires Locations

- Location biens d'habitations : locataire selon loi ALUR (13 ou 15€/m2). Propriétaire : 1 mois de loyer CC (minimum de 550€ ttc).
- Location biens professionnels : 25% ht du loyer annuel ht hc à la charge du preneur
- Location garage : 6 mois de loyers hors charges répartis à parts égales entre locataire et bailleur avec un minimum de 500€ ttc

## Barème honoraires Transactions sur ventes

Tarifs ttc suivant prix de mise en vente :

Taux de TVA en vigueur 20%

< à 50 000 €	7 000 €
50 001 € à 100 000 €	9 000 €
100 001 € à 150 000 €	10 000 €
150 001 € à 200 000 €	13 000 €
200 001 € à 300 000 €	15 000 €
300 001 € à 400 000 €	19 000 €
400 001 € à 500 000 €	22 000 €
500 001 € à 600 000 €	26 000 €
600 001 € à 700 000 €	32 000 €
700 001 € à 800 000 €	37 000 €
800 001 € à 900 000 €	40 000 €
900 001 € à 1 000 000€	45 000 €
> à 1 000 001 €	4,5 %

SARL BREW'S - 17, rue du Cambodge - 75020 Paris  
Tél. 06.10.64.02.75 - Fax 09.58.38.80.90  
Carte Pro CPI 7501 2018 000 026 018  
RCS Paris 799 316 435 00020

Médiateur : MEDICYS  
73 boulevard de Clichy 75009 Paris  
Tél. : 01 49 70 15 93  
contact@medicys.fr - www.medicys.fr

# TARIF DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE



## TARIFS DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE GEST'IN

Tarifs en vigueur au 01 Janvier 2022 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT	TTC
<b>Honoraires De Gestion Courante • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	7 %	8,40 %
<b>Honoraires complémentaires • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	Des sommes encaissées	
Constitution et envoi du dossier pour la demande d'autorisation préalable de mise en location	50€	60€
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50€	60€
Clôture de compte propriétaire	50€	60€
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an)	Forfait par lot	
	38,33 €	46€
	Forfait par lot secondaire isolé	
	20,83€	25€
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600€	720€
Définir les travaux à réaliser, passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	5% H.T du montant des travaux T.T.C 2 % H.T du montant des travaux T.T.C si présence de maître d'œuvre ou architecte	
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises), suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
	50 € / heure	60 € / heure
<b>Garanties Loyers Impayés A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	% TTC du quittance annuel	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	2,80 % TTC	
<b>Propriétaire Non Occupant (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	Lot d'habitation	
	78.60 € TTC (moins de 250 m <sup>2</sup> )	131,60 € TTC (plus de 250 m <sup>2</sup> )



**CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 3801 2016 000 010 069**

**GESTION IMMOBILIERE**

**Délivrée par la CCI de GRENOBLE**

C&M GESTION

Siège Social : 55 Avenue Jean Kuntzmann – 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

**Organisme de Garantie :**

GALIAN : 89, Rue de la Boétie – 75008 PARIS

Montant de la Garantie : 2 200 000 €

**Société habilitée à recevoir des fonds**

**Assurance RCP : MMA** Assurances Mutuelles Sociétés d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126, MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882, Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances.

Etablissement bancaire et numéro de compte où doivent être effectués les virements

**Banque Palatine** : Compte Dépôt N° 12866090004

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie. Un double reçu demeure dans un carnet de reçu.

**Médiateur : ANM CONSO**  
2 rue de Colmar, 94300 VINCENNES